

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 17/02/2023

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 9  
Votants..... 12

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire au Site Bellevue, sous la présidence de François Marty.

**Présents** : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Janine Aurières, Anne-Marie Bousquet, ,  
Evelyne Calmette, Janine Christophe, , Monique Farret, Françoise Mazars, Francis Rouch.

**Procurations** : Christian Calmette à Marie-Hélène Murat-Guiance  
Agnès Joffre à Monique Farret  
Anne-Marie Cussac à Mme Anne-Marie Bousquet.

**Excusées** : Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Jacqueline Querbes.

**Absente** : Christine Couderc.

---

**Délibération n° 2023/02/02 – extrait du registre**  
**Appel d'offres : évaluations des ESSMS du CCAS de Decazeville**

---

Mr le président informe :

La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la Haute Autorité de Santé (HAS) l'élaboration du nouveau référentiel d'évaluation national applicable à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Ce dernier, décomposé en neuf thématiques, quatre valeurs et trois grands chapitres, a été publié le 10 mars dernier sur le site de la HAS (cf. également le Manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

De plus, deux décrets ont été publiés précisant le calendrier et les conditions d'intervention des organismes évaluateurs :

- décret du 26 avril 2022 modifiant celui du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations des ESMS : la réalisation et la transmission des évaluations doit se faire sur un rythme quinquennal sans différenciation des évaluations internes et externes ; d'autre part, il fixe au 1<sup>er</sup> octobre 2022 la date de publication des nouveaux arrêtés de programmation pluriannuelle 2023/2027.
- 
- décret du 28 avril 2022 définissant les conditions d'intervention des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des ESMS : les organismes évaluateurs des établissements et des services devront être accrédités par le Comité Français d'accréditation (COFRAC) ou tout organisme européen équivalent.

Cette évaluation est obligatoire et doit être remis aux autorisations selon le calendrier réglementaire.

Objet du cahier des charges : « Dispositif d'évaluation des ESSMS »

L'évaluation de la qualité en établissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS) est prévue par l'article L312-8 du CASF :

- ↳ a pour objet d'apprécier la qualité des prestations délivrées par les ESSMS aux personnes accompagnées
- ↳ vise l'ensemble des ESSMS mentionnés à l'article L312-1 du CASF, sauf dérogations prévues par le même code
- ↳ est réalisée tous les 5 ans par un tiers extérieur indépendant de l'ESSMS

Monsieur le président propose d'analyser les 3 propositions de devis reçus (tableau annexé) :

- ↳ de choisir la meilleure offre,
- ↳ d'autoriser Mr le président à signer tout document afférent à ce dossier.

**Les membres du conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ↳ **approuvent de l'offre de « CIDEES Certification » d'un montant de 28 560,00 € TTC pour l'ensemble des services du CCAS (SAAD, Résidence Autonomie, SSIAD et EHPAD).**
- ↳ **autorisent, Mr le président à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme,  
La vice-présidente du CCAS,  
**Marie-Hélène**  
**MURAT-GUIANCE**



Affiché le 27/02/2023  
Transmis à la sous-préfecture le 27/02/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

\*\*\*\*\*  
Date convocation : 17/02/2023

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 9  
Votants.....12

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire au Site Bellevue , sous la présidence de François Marty.

**Présents** : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Janine Aurières, Anne-Marie Bousquet, , Evelyne Calmette, Janine Christophe, , Monique Farret , Françoise Mazars, Francis Rouch.

**Procurations** : Christian Calmette à Marie-Hélène Murat-Guiance  
Agnès Joffre à Monique Farret  
Anne-Marie Cussac à Mme Anne-Marie Bousquet.

**Excusées** : Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Jacqueline Querbes.

**Absente** : Christine Couderc.

**Délibération n° 2023/02/03A – extrait du registre**  
**Versement subvention EAS : Adhésion CNAS 2023**

Vu le courrier de l'EAS du 8 février 2022 relatif à la demande de subvention pour l'adhésion au CNAS pour l'année 2022,

L'EAS (Equipe d'Action Sociale) est une association du personnel de la commune et du CCAS de Decazeville, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle a pour objet de gérer les œuvres sociales et plus précisément, d'assurer aux agents de la collectivité de meilleures conditions matérielles d'existence par le biais de versements de prestations à caractère social, mais aussi d'offrir toute une gamme de prestations dans les domaines touristiques, culturel et de loisirs.

Afin de pouvoir, dès le début de l'année 2023 de s'acquitter de sa cotisation auprès du Centre National d'Action Sociale (CNAS), l'EAS doit disposer d'une trésorerie suffisante. Le montant de l'adhésion par agent pour 2023 et fixé à 212 € par le CNAS.

Ainsi, le versement de la subvention du CCAS à l'EAS s'élèverait à 212 €/agent. L'EAS compte à ce jour 49 adhérents **soit** une subvention totale de 49 X 212 € = 10 388,00 € (cotisation provisoire).

Services	Effectifs	Part cotisation CNAS
CCAS Général	1	212,00 €
CCAS Portage	2	424,00 €
CCAS SAAD/ Adm	2	424,00 €
CCAS AD AVS	12	2 544,00 €
CCAS AD	3	636,00 €
CCAS SOINS	3	636,00€
CCAS RA	3	636,00 €
CCAS EHPAD	23	4 876,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>10 388,00 €</b>

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ autorisent le versement de la subvention de l'EAS pour l'adhésion au CNAS d'un montant de 10 388,00 € pour 2023.
- ⇒ autorisent Mr le président à signer « ou son représentant » tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme  
La Vice-présidente du CCAS.

  
**Marie-Hélène  
MURAT-GUANCE**



*Affiché le 28 février 2023*

*Transmis à la Préfecture le 28 février 2023*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 17/02/2023

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 9

Votants..... 12

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE

Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire au Site Bellevue, sous la présidence de François Marty.

**Présents** : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Janine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Evelyne Calmette, Janine Christophe, Monique Farret, Françoise Mazars, Francis Rouch.

**Procurations** : Christian Calmette à Marie-Hélène Murat-Guiance  
Agnès Joffre à Monique Farret  
Anne-Marie Cussac à Mme Anne-Marie Bousquet.

**Excusées** : Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Jacqueline Querbes.

**Absente** : Christine Couderc.

---

**Délibération n° 2023/02/01- extrait du registre  
Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L123-9

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 dite loi NOTRe,

Considérant que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget prévisionnel et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS pour 2023,

La tenue du rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, ce rapport, qui constitue une phase préalable à l'élaboration proprement dite du budget prévisionnel, porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice à venir.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs idées sur une politique budgétaire d'ensemble.

Il permet également au président de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget précédent.

La tenue de ce débat doit avoir lieu au cours d'une séance différente de celle du budget prévisionnel.

Ce débat n'ayant pas, lui-même, de caractère décisionnel, la délibération a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du rapport et de permettre au préfet de s'assurer du respect de la loi.

Accusé de réception en préfecture  
012-261201024-20230223-202302\_01-BF  
Reçu le 27/02/2023

Mr le président a ouvert le débat,

Un débat s'en est suivi.

**Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ⇒ prennent acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire 2023
- ⇒ prennent acte de l'existence du ROB 2023 sur la base duquel se tient le DOB .

Pour extrait certifié conforme  
La Vice-présidente du CCAS.



*Affiché le 27 février 2023*  
*Transmis à la Préfecture le 27 février 2023*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Arrondissement de**

**Villefranche-de-Rouergue**

Date convocation : 17/02/2023

Nbre d'administrateurs : 17

En exercice... 17

Présents..... 9

Votants..... 12

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration**

**Séance du 23 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire au Site Bellevue, sous la présidence de François Marty.

**Présents** : François Marty, Marie-Hélène Murat-Guiance, Janine Aurières, Anne-Marie Bousquet, , Evelyne Calmette, Janine Christophe, , Monique Farret, Françoise Mazars, Francis Rouch.

**Procurations** : Christian Calmette à Marie-Hélène Murat-Guiance  
Agnès Joffre à Monique Farret  
Anne-Marie Cussac à Mme Anne-Marie Bousquet.

**Excusées** : Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Jacqueline Querbes.

**Absente** : Christine Couderc.

**Délibération n° 2023/01/04 – extrait du registre  
CCAS G : modification des tarifs portage au 01/03/2023**

Vu la délibération n° 2022/07/09 du 15 décembre 2022, fixant les tarifs à partir du 01/01/2023,

Mr le président informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, les agents de livraison du portage de repas à domicile seront intégrés à la cuisine centrale afin d'optimiser les deux services.

**Par conséquent, il est proposé au conseil d'administration de revoir les tarifs au 01/03/2023 pour les decazeillois :**

Le coût du repas proposé par la cuisine centrale à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 est de 11,60 € TTC (transport compris), s'ajoute le coût de 0,90 € de la gestion administrative pour le CCAS :

Concernant le tarif réduit, le CCAS, dans sa politique sociale prendra en charge une partie du coût concernant la partie gestion administrative.

<b>Secteur : Decazeville</b>	<b>Coût TTC du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2023</b>	<b>Coût TTC à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023</b>
Déjeuner sans boisson avec pain (5 éléments + pain)	11,60 € (dont 3,00 € de livraison)	12,50 € (dont 3€ de livraison)
Déjeuner tarif réduit sans boisson avec pain	10,00 € (dont 3,00 € livraison)	11,90 € (dont 3€ de livraison)

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

↳ **valident l'ensemble des tarifs 2023 à partir du 01/03/2023 concernant le secteur de Decazeville.**

Pour extrait certifié conforme,  
La vice-présidente du CCAS,

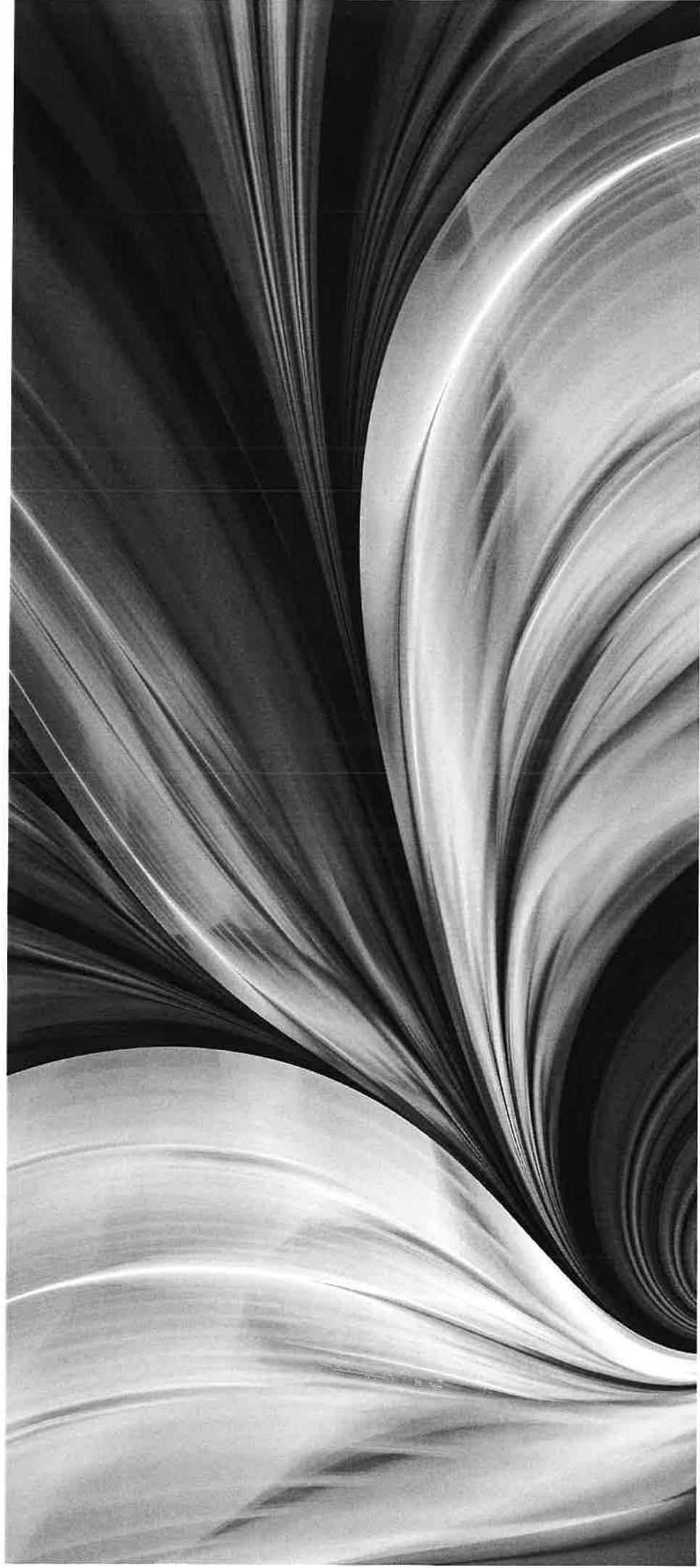
**Marie-Hélène  
MURAT-GUIANCE**



Affiché le 27/02/2023

Transmis à la sous-préfecture le 27/02/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond*



# **RAPPORT D'ORIENTATION 2023**

**CCAS DE DECAZEVILLE**

# SOMMAIRE

## PRESENTATION

- 1 – Le CCAS
  - Cadre Juridique
  - Présentation des compétences du CCAS
  - Des compétences définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles
- 2 – L'aspect financier du CCAS

## ROB 2023

- 3 – Organigramme de l'ensemble des services du CCAS au 31/12/2022

- 4 – ACTIONS CCAS 2023

- 5 – STATISTIQUES 2022

- Accueil (contacts téléphoniques et physiques)
- Domiciliation
- Bilan Canicule et grand froid 2022
- Aides légales et facultatives
- Portage de repas à domicile
- SAAD
- SSIAD
- Résidence Autonomie Bellevue
- EHPAD Bellevue

- 6 – Les projets/objectifs 2023 de l'ensemble des services du CCAS

- poursuite des engagements du CCAS
- Analyse des Besoins Sociaux 2ème PHASE
- SAAD
- Réforme des services SAAD / SSIAD
- Portage de Repas
- SSIAD
- Résidence Autonomie
- EHPAD
- Projet d'établissement du CCAS

- 7 - Conclusion

# PRESENTATION

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration, et de présenter la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.



## CADRE JURIDIQUE

### Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

- La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.
- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) :
  - L'article L.2312-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales), modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ( loi Notre) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application. Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique.
  - Enfin, l'article 24 de la LPPF (loi de programmation des finances publiques) durcit la « règle d'or » appliquée aux collectivités locales en s'ajoutant aux règles d'équilibre budgétaires actuelles.
  - Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne présente donc pas de caractère décisionnel.

## PRESENTATION ET COMPETENCES

- **Le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1.500 habitants. C'est une personne morale de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal.**
- **Ses compétences sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, décidées par la Municipalité et le CCAS dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.**
- **Le CCAS a un budget autonome juridiquement, cependant il dépend étroitement de la commune dont il constitue l'outil social. Le CCAS est tributaire de la subvention communale et peut être abondé par des versements volontaires (quêtes mariages, dons...).**
- **Il peut ester en justice et a la capacité de prendre des actes administratifs et de conclure des contrats. Les règles régissant la comptabilité des communes sont applicables au Centre Communal d'Action Sociale.**
- **Son personnel est composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale.**

## DES COMPÉTENCES DÉFINIES PAR LE CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Elles sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, décidées par le CCAS dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

### • Missions obligatoires

- ✓ il participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale,
- ✓ il procède à la domiciliation des personnes sans résidence stable,
- ✓ il tient un fichier des demandes de prestations d'aide sociale légale et facultative,
- ✓ il réalise une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans l'année qui suit chaque renouvellement du conseil municipal.

### • Missions facultatives

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Ces actions correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité et de son CCAS. Il s'agit de prestations adaptées à des publics spécifiques : personnes en situation précaire, personnes âgées ou handicapées, familles, jeunesse, etc. Ces aides, délivrées historiquement par les CCAS, sont souvent une réponse à l'urgence de personnes en situation de grande précarité, qui ne peuvent solliciter les dispositifs de droits communs. Elles peuvent également être un outil d'insertion dans le parcours de celles-ci.

L'aide sociale facultative est à l'image de la diversité des territoires et des besoins sociaux rencontrés. Elle souligne l'indispensable souplesse et réactivité des CCAS au quotidien.

Les missions essentielles du CCAS sont des missions d'accueil, d'information, d'évaluation et d'orientation des publics accueillis.

## L'ASPECT FINANCIER

Les budgets du CCAS sont des budgets qui répondent aux mêmes exigences d'équilibre que le budget de la commune (budgets en nomenclatures M14- M22). Bien qu'ayant un budget distinct de celui de la commune, le budget CCAS général est étroitement lié aux décisions et orientations budgétaires de cette dernière afin d'assurer ses missions, et comme le prévoit la réglementation, la commune attribue au CCAS une subvention d'équilibre annuelle qui est la recette la plus importante de son budget (se référer aux comptes administratifs 2022).

En 2022 : le CCAS s'est réuni 7 fois dont 1 séance reportée (quorum non atteint),  
la Commission permanente s'est réunie 5 fois  
Un compte rendu de chaque séance « CCAS et CP » est rédigé.

### Orientations budgétaires 2023

- Le CCAS veillera à maîtriser au mieux ses dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des budgets (CCAS G – SAAD – SSIAD – Résidence Autonomie – EHPAD) avec un souci de recherche d'efficacité dans la mise en œuvre de sa politique.
- Endettement : Aucun emprunt en cours.

**Le Centre Communal d'Action Sociale de Decazeville  
présente son Rapport d'Orientation Budgétaire 2023**

**Le CCAS accueille et accompagne le public en situation de précarité, tout au long de l'année.**

**Il attribue des aides, et mène des actions en faveur des familles, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.**

**Pour atteindre ses objectifs, il dispose d'un budget, avec ses recettes et ses dépenses.**



## **STATISTIQUES 2022**

- **Accueil**
- **Aides légales et facultatives**
- **Portage de repas à domicile**
- **SAAD**
- **SSIAD**
- **Résidence Autonomie Bellevue**
- **EHPAD Bellevue**





QUINES



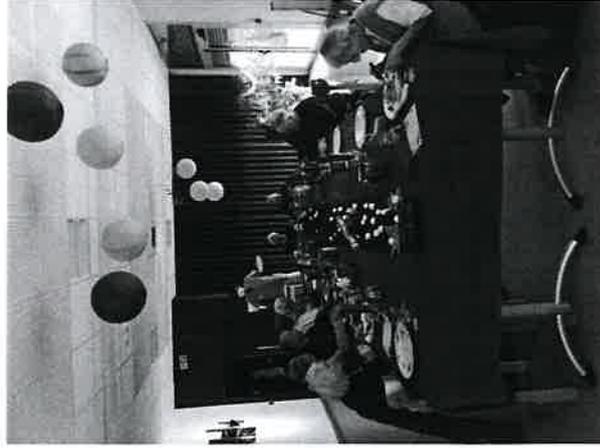
100 ANS RESIDENT



HALLOWEEN



ZOOTHERAPIE



NOEL



## Les missions essentielles du CCAS sont des missions : d'accueil, d'information, d'évaluation, et d'orientation des publics accueillis

Total contacts (physiques, téléphoniques...) soit contacts/an ; contacts/semaine ; contacts/jour		<b>Contacts annuels</b>	
Année 2022 : 253 jours ouvrés		2022 : 13 245	2021 : 12 707
<b>SAAD</b>			
Usagers (203 dans l'année) moyenne 152 usagers/mois	157 au 31/12 à raison de 3 contact/an pour le dossier administratif (prise en charge..) à raison d'1 contact/mois pour le planning (modification, absence...) renseignements divers 10%	609 par an 1 824 par an 243 par an	
AD (33 dans l'année) moyenne 26 AD/mois	26 au 31/12 à raison de 3 visites au CCAS / mois (dossier mensuel, documents à récupérer..) à raison de 20 contacts/jours téléphone ou mail (planning, Domatel...)	942 par an 6 578 par an 7 520 contacts sur l'année avec les AD du SAAD	
<b>CCAS GENERAL</b>			
Accueil des familles ukrainiennes		130	
<b>Domiciliation</b>			
Bénéficiaires (25 au 31/12/2022 4 radiations et 4 fin d'élection de domicile)	33 en 2022 à raison de 2 cc à raison d'une moyenne de 25 personnes par mois et de 1 contact par semaine appels reçus à compter du 10/03/2022	66 1 300 par an 1 366 contacts / an avec les bénéficiaires	
<b>Aides légales</b>			
Dossiers	44 en 2022 à raison de 3 contacts/an pour le dossier administratif (constitution, complément..)	132 par an	
<b>Aides Facultatives</b>			
Dossiers	23 en 2022 à raison de 3 contacts/an pour le dossier administratif (constitution, complément..)	69 par an	
<b>Colis alimentaire d'urgence</b>			
Dossiers	1 en 2022 à raison de 2 contacts/an pour le dossier administratif (contact, remise du colis..)	2 par an	
<b>Portage de repas</b>			
Usagers (70 usagers Decazeville et 32 usagers hors Decazeville)	102 au 31/12/22 à raison de 3 contacts/an pour le dossier administratif (prise en charge..) à raison d'1 contact/mois pour le fonctionnement (modification, absence...) renseignements divers + 10 %	306 par an 1 224 par an 153 par an 1 683 par an	

**DOMICILIATION : Le CCAS se doit de domicilier les personnes qui n'ont pas d'adresse postale. Les personnes sont tenues de venir régulièrement chercher leurs courriers. La domiciliation est valable un an, avec possibilité de renouvellement.**

ANNEE 2022	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Nouveaux entrants	2	1	1	1	0	1	1	2	1	1	2	1	14
Renouvellements	3	0	0	2	0	0	0	2	2	1	1	3	14
Radiations	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	5
Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fin d'élection de domicile	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	4

**COMMENTAIRES :**  
**Inscriptions en 2022**

- a) 19 domiciliations en cours de validité au 01/01/2022
- b) 14 nouvelles demandes  
14 renouvellements

Sur les demandes de domiciliation (nouvelles demandes + renouvellement) :  
12 personnes sont stationnées régulièrement sur l'Aire du Voyage  
2 personnes sont hébergées par le biais d'Accès Logement  
14 personnes sont hébergées par des amis ou par d'autres moyens

**c) 5 Radiations en 2022**  
5 dossiers radiés en 2022

dont : 4 pour domicile stable  
dont : 1 pour "non présentation" de + de 3 mois  
dont : 0 pour départ hors commune  
dont : 0 à la demande de la personne

**d) 4 fin d'élection de domicile**

**e) 0 décès**

24 Domiciliations en cours de validité au 31/12/2022  
soit = a) +b) - c) - d) - e)

**au 31/12/2021 : 29 domiciliations**  
**au 31/12/2022 : 24 domiciliations**

## Bilan Canicule et Grand Froid 2022

Canicule (du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre)

Grand froid (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

Canicule 2022	Inscriptions : 23 pers
Grand froid 2022	Inscriptions : 24 pers

55 personnes utilisent des services  
(SAAD, Soins, tuteurs...)

2 personnes (aucun service)

Le Registre des « personnes fragiles et isolées » est mis en place dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental pour des risques exceptionnels, notamment la canicule, le grand froid.

L'objectif est de favoriser l'intervention des services du CCAS auprès des personnes inscrites, en cas de déclenchement de ce plan par la préfecture.

Ce dispositif de veille se structure autour de plusieurs actions :

« une veille téléphonique hebdomadaire permettant de garder un contact avec les personnes les plus fragilisées, de proposer si nécessaire les services les plus adaptés aux besoins (offres de services à domicile disponibles sur le territoire de Decazeville en particulier), et créant les conditions d'un suivi régulier. »

Comme chaque année, afin de prévenir les risques liés à de « fortes chaleurs » ou de vigilance « grand froid », la commune de Decazeville et son CCAS organisent un réseau de veille sanitaire adapté au public en situation de fragilité.

- Registre des inscriptions, avec appel téléphonique régulier ; 2 fois par semaine
- Article de presse
- Appel d'urgence en lien avec le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) : 115
- Numéro CCAS : 05 65 43 82 60
- Hébergements en cas de catastrophes naturelles sur la commune de Decazeville, ou autres,



## AIDES LEGALES 2022

Le CCAS traite les demandes d'aide sociale légale, notamment dans le cadre de la constitution des dossiers de placement en établissement, aide sociale « aide ménagère » etc...

**2021 : 36 dossiers**

Aide	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAUX
Aide Ménagère	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide Sociale Long Séjour	0	1	0	2	0	1	0	0	1	0	1	2	8
Foyer Logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Foyer de Vie	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Foyer d'accueil médicalisé	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Accueil Temporaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EHPAD	0	4	0	3	2	5	0	0	5	0	3	4	26
MAPAD	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Maison de retraite	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Famille d'accueil agréée	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
ESAT	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>44</b>

## AIDES FACULTATIVES

En 2021 : 20 dossiers  
En 2022 : 23 dossiers

Le CCAS a attribué des aides financières pour la cantine scolaire, pour les repas à domicile (personnes ayant un minimum vieillesse), des bons d'achats d'urgence (alimentaire, produits d'hygiène)

Commissions Permanentes	28/02/22	12/04/22	03/05/22	15/06/22	15/11/22	TOTAUX
Nombre de familles	4	2	2	2	6	16
Nombre de personnes	15	6	4	10	21	56
Cantine Scolaire	6	2	2	4	8	22
Collis Alimentaire	1	0	0	0	0	1
Secours Exceptionnel	0	0	0	0	0	0
<b>NOMBRE DE DOSSIERS</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>23</b>

**Bilan décisions Commissions Permanentes Année 2022 :**

**22 dossiers cantine : 17 accords, 5 rejets**

**1 collis alimentaire d'urgence distribué**

**0 secours exceptionnels :**

<b>BUDGET 2022</b>	<b>Secours d'Urgence et Précarité</b>	<b>Cantine</b>	<b>Ukrainiens</b>	<b>Prise en Charge Repas Portage</b>	<b>Entrées Piscine</b>	<b>TOTAL</b>
janvier 2022	- €			41,06 €		41,06 €
février 2022	- €			37,81 €		37,81 €
mars 2022	102,00 €			41,95 €		143,95 €
avril 2022	127,50 €			40,47 €		167,97 €
mai 2022	180,00 €	202,50 €		41,06 €		423,56 €
juin 2022	126,00 €			39,58 €		165,58 €
juillet 2022	24,00 €			38,40 €		62,40 €
août 2022	- €			38,70 €		38,70 €
septembre 2022	- €			32,20 €		32,20 €
octobre 2022	- €			- €		- €
novembre 2022	- €			- €		- €
décembre 2022	60,00 €			- €		60,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>619,50 €</b>	<b>202,50 €</b>		<b>351,23 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 173,23 €</b>

2021 : 2 070,29 €

Depuis 2021  
Aucune inscription pour  
les entrées piscine

## BILAN PORTAGE 2022/2021

- 7002 repas en 2022 par rapport à 2021

Mois	Tarif Normal Sans Boisson	Tarif Réduit Sans Boisson	Repas Non Consom més	TOTAL DKZ	AUBIN	BOISSE PENCHOT	FIRMI	FLAGNAC	LIVINHA C	ST. PARTHEM	VIVIEZ	TOTAL EXTERIEUR	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Janv-22	1 660	139	0	1 799	62	49	141	88	60	0	177	577	2 376	
Janv-21	2 360	141	0	2 501	93	80	128	159	174	2	209	845		3 346
févr-22	1 478	128	0	1 606	50	33	136	80	74	0	182	555	2 161	
févr-21	2 127	128	0	2 255	70	76	140	136	148	0	250	820		3 075
mars-22	1 532	142	0	1 674	60	35	166	89	94	0	202	646	2 320	
mars-21	2 247	140	0	2 387	93	80	166	145	164	0	310	958		3 345
avr-22	1 622	137	0	1 759	52	72	164	86	79	0	190	643	2 402	
avr-21	1 867	138	0	2 005	67	79	161	139	188	0	310	944		2 949
mai-22	1 408	139	0	1 547	54	48	181	86	152	0	176	697	2 244	
mai-21	1 912	140	0	2 052	55	74	159	150	157	0	314	909		2 961
juin-22	1 414	134	0	1 548	28	7	164	84	162	0	166	611	2 159	
juin-21	1 731	138	0	1 869	60	48	155	146	158	0	292	859		2 728
juil-22	1 379	130	0	1 509	13	17	128	87	215	0	153	613	2 122	
juil-21	1 762	142	0	1 904	51	48	160	156	128	0	264	807		2 711
août-22	1 409	131	0	1 540	31	31	118	133	218	0	186	717	2 257	
août-21	1 740	142	0	1 882	62	49	180	164	90	0	269	814		2 696
sept-22	1 277	109	0	1 386	30	30	117	116	231	0	171	695	2 081	
sept-21	1 721	137	0	1 858	58	47	151	140	74	0	280	750		2 608
oct-22	1 360	111	0	1 471	24	31	117	113	251	0	204	740	2 211	
oct-21	1 659	141	0	1 800	57	49	145	139	59	0	222	671		2 471
nov-22	1 353	100	0	1 453	25	30	114	112	245	0	213	739	2 192	
nov-21	1 678	137	0	1 815	50	47	158	117	48	0	219	639		2 454
déc-22	1 423	93	0	1 516	25	31	90	118	252	0	261	777	2 293	
déc-21	1 753	130	0	1 883	56	49	149	88	56	0	195	593		2 476
<b>2022</b>	<b>17 315</b>	<b>1 493</b>	<b>0</b>	<b>18 808</b>	<b>454</b>	<b>414</b>	<b>1 636</b>	<b>1 192</b>	<b>2 033</b>	<b>0</b>	<b>2 281</b>	<b>8 010</b>	<b>26 818</b>	<b>33 820</b>
<b>2021</b>	<b>22 557</b>	<b>1 654</b>	<b>0</b>	<b>24 211</b>	<b>772</b>	<b>726</b>	<b>1 852</b>	<b>1 679</b>	<b>1 444</b>	<b>2</b>	<b>3 134</b>	<b>9 609</b>		

## BILAN PORTAGE 2022

### CAUSE DES ARRETS PORTAGE 2022

CAUSES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
HOSPITALISE	5	2	6	5	4	4	3	8	3	2	5	5	52
FIN DE DEPANNAGE	11	2	4	8	4	4	4	1	3	5	3	8	57
MAISON DE RETRAITE	2	2	2	1	2	0	5	2	1	1	0	2	20
DECEDE	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	5
VACANCES	1	1	2	5	5	4	6	3	1	4	0	4	36
<b>TOTAUX</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>170</b>

2021 : 178 jours  
2022 : 170 jours

Pour Information :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
Reprise après interruption H et convalescence	9	0	7	5	4	9	9	7	6	5	4	12	77
Nouveaux clients	5	5	9	29	11	0	9	4	4	5	4	17	102

2021

75

84

## Nombre d'usagers ayant arrêté le portage au cours de l'année 2022

CAUSES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
HOSPITALISE	5	2	6	5	4	4	3	8	3	2	5	5
FIN DE DEPANNAGE	11	2	4	8	4	4	4	1	3	5	3	8
MAISON DE RETRAITE	2	2	2	1	2	0	5	2	1	1	0	2
DECEDE	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
VACANCES	1	1	2	5	5	4	6	3	1	4	0	4
Nombre total d'usagers	20	8	14	19	16	4	18	14	8	12	8	20
Pour Information :												
Clients ayant repris le portage après interruption hospitalisation et convalescence	9	0	7	5	4	9	9	7	6	5	4	12
Nouveaux clients	5	5	9	29	11	0	9	4	4	5	4	17

# BILAN SERVICE AIDES A DOMICILE

STATISTIQUES 2022  
SERVICE PRESTATAIRE



2021

Années	2021	2022	bilan
Nbre d'heures prestées et facturées usagers	27 600,15	27 685,52	85
Nbre d'heures financées "COVID"	1 288,01	0,00	-1 288
Nbre de bénéficiaires	189	203	14
Nbre d'aide à domicile	36	33	-3
Equivalent T.P AD sur heures facturées	17,15	17,23	0

\* légende : F = Femme H = Homme

Au 01/01/2022 : 23 aides à domicile	23
Au 31/12/2022 : 26 aides à domicile	25
Durant l'année :	
17 CDI	17 CDI
11 CDD	13 CDD
05 contrats CHORUS	6 Contrats Chorus
Fin de contrat :	
1 CDI : départ retraite	1 CDI démission
1 CDD : fin de contrat	3 CCD : démissions
1 CDD : démission	3 CDD : emplois saisonniers
1 CDD : emploi saisonnier	4 Chorus : missions temporaires
5 CHORUS : missions temporaires	

## Causes des cessations d'interventions chez l'usager

Motifs	2021	2022	Commentaires
décès	11	18	dont 8 Hommes et 10 Femmes
Départ Maison de Retraite	10	17	dont 10 Hommes et 7 Femmes
Déménagement Hors Commune	2	4	2 dans l'Hérault - 1 en Gironde - 1 en Haute-Garonne
Arrêt du service	13	18	raisons diverses :
<b>TOTAUX</b>	<b>36</b>	<b>57</b>	13 : prises en charge ponctuelles (ARDH, besoin occasionnel) 2 : fin de prise en charge non renouvelée 3 : pour convenance personnelle

\* rappel en 2020 : 43 cessations.  
\* rappel en 2019 : 40 cessations.  
\* rappel en 2018 : 35 cessations.

**2021 : 36 personnes**

Pour information : 5 dossiers instruits non-aboutis :  
2 dossiers accord ARDH (changement d'avis, ne souhaite pas mettre en place l'accord)  
2 demandes de renseignements pour heures à tarif complet restées sans suite  
1 dossier heures à TC (coût financier)

## Détail des usagers en "GIR"

	2021	2022	commentaires
GIR 1	2	1	dont 1 H
GIR 2	11	9	dont 7 F et 2 H
GIR 3	30	33	dont 22 F et 11 H
GIR 4	96	103	dont 80 F et 23 H
GIR 5/6	60	57	dont 34 F et 23 H

3 départs à l'EHPAD Bellevue à Decazeville  
1 départ à la MAPAD à Decazeville  
1 départ au Long séjour de l'hôpital de Decazeville  
3 départs à l'EHPAD Firmi  
2 départs à la Maison de Retraite de Montredon  
2 départs à la Maison de Retraite de Rulhe  
1 départ à l'EHPAD Rodez Combarel  
1 départ à l'EHPAD Ceignac  
1 départ à l'EHPAD Entravgues  
1 départ à l'EHPAD dans le 31  
1 départ à l'EHPAD dans le 65

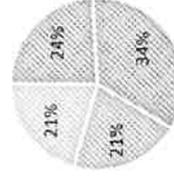
## BILAN SSIAD

2022	60-74 ans	75-84 ans	85-95 ans	Plus de 95 ans	TOTAL	Age moyen
Hommes	1	7	4	0	12	81,9
Femmes	3	4	9	1	17	84,4
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>83,3</b>

2022	Journées théoriques	Journées réalisées <sup>1</sup>	Nombre d'usagers
JANVIER	620	614	20
FEBVRIER	560	532	20
MARS	620	610	22
AVRIL	600	622	21
MAI	620	651	21
JUIN	600	630	21
JUILLET	620	614	20
AOUT	620	595	20
SEPTEMBRE	600	551	20
OCTOBRE	620	538	20
NOVEMBRE	600	573	20
DECEMBRE	620	581	21
<b>TOTAL</b>	<b>7300</b>	<b>7111</b>	<b>29</b>

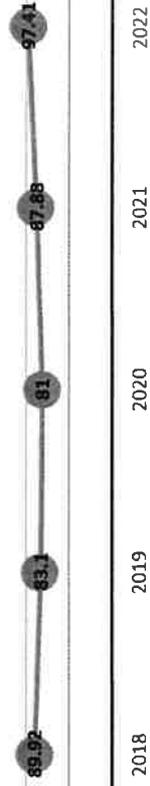


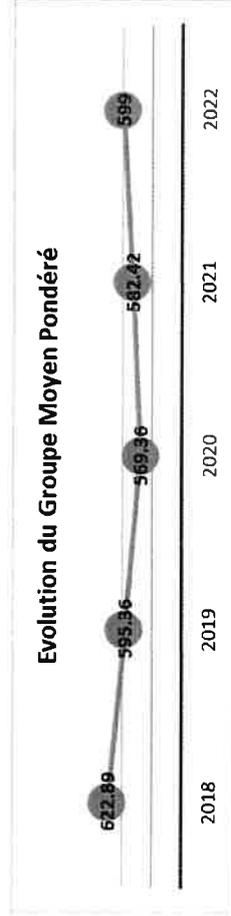
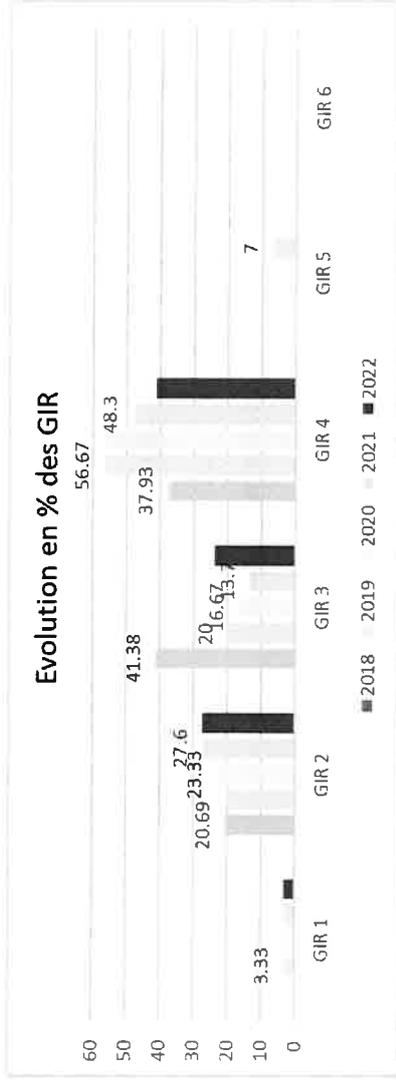
■ Seul ■ Avec un conjoint \* En famille ■ Seul en RA



Vingt-neuf usagers ont été accompagnés par le SSIAD au cours de l'année 2022 pour un total de 7 111 journées de prises en charges. Soit un taux d'occupation de 97.1%

### Evolution du taux d'occupation





Pour 2022, la tendance de 2021 se poursuit avec une augmentation du GMP qui se traduit pour les agents sur le terrain par un alourdissement des prises en charge.

#### Personnel:

Début d'année en sous effectif, beaucoup de difficultés pour trouver du personnel. Au 1<sup>er</sup> mai, l'équipe était enfin au complet avec l'arrivée d'une seconde Aide-soignante. Depuis, l'équipe s'est stabilisée car ces deux recrues sont toujours en poste.

#### Coordination:

Convention de partenariat entre le SSIAD de Filleris et le SSIAD de Decazeville dans le but de maintenir la continuité de la coordination des deux services pendant l'absence pour congés des infirmières coordinatrices (IDEC) respectives

#### Prime Ségur:

Attribution de la prime Ségur qu'en avril 2022, avec une rétroactivité au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

#### Travaux local:

Délocalisé au cours du mois de septembre 2021 à cause des travaux en cours sur la Résidence Autonomie (RA) l'équipe du SSIAD a occupé pendant un an deux salles mises à disposition par l'EHPAD. Au cours de cette année, se saisissant d'un local vide, des travaux ont été réalisés :

- Peinture
- Aménagement d'un vestiaire
- Changement des menuiseries et de la porte d'entrée

En septembre 2022 nous avons réintégré notre local.

	Coût en soins infirmiers <sup>1</sup>	Moyenne coût infirmier par journées réalisées	Coût moyen par bénéficiaire <sup>2</sup>
JANVIER	3965	6€50	198€25
FEVRIER	3151	6€00	165€84
MARS	3480	5€70	165€73
AVRIL	3407	5€50	162€24
MAI	3894	6€00	185€45
JUIN	3636	5€80	179€12
JUILLET	3472	5€70	165€31
AOUT	3858	6€50	192€91
SEPTEMBRE	3435	6€20	171€76
OCTOBRE	3033	5€70	159€63
NOVEMBRE	3345	6€50	159€60
DECEMBRE	3678	6€30	175€13
<b>TOTAL</b>	<b>42354</b>	<b>6€00</b>	<b>159€11</b>

Dix-neuf IDEL sont intervenus au cours de l'année 2022 pour un coût total s'élevant à 42 354€. Soit une augmentation de 17,54% par rapport à 2021. Cette augmentation est liée à l'augmentation du GMP.

	ETP AS THEORIQUE	ETP AS PRESENT	COMPENSATION
JANVIER	3,5	3,5	IDEC 15H AS
FEVRIER	3,5	2,7	IDEC 96H AS
MARS	3,5	1,9	IDEC 63H AS + Renfort AS El'pad (87h après 3 jours de doubleure)
AVRIL	3,5	2,7	IDEC 33H AS Recrutement Mme Larue
MAI	3,5	3,5	IDEC 25,5H AS Recrutement Mme Confolens
JUIN	3,5	3,5	IDEC 10H50 AS
JUILLET	3,5	3,5	IDEC 22H50 AS
AOUT	3,5	3,5	IDEC 7H50 AS
SEPTEMBRE	3,5	3,5	
OCTOBRE	3,5	3,5	IDEC 66H AS
NOVEMBRE	3,5	3,2	IDEC 52,5H AS Passage de Mme Confolens à ½ temps
DECEMBRE	3,5	3,2	

## Absentéisme

CAUSES	NOMBRE JOURS
COVID	19J
MALADIE ORDINAIRE	16J
FORMATION	14J
<b>TOTAL</b>	<b>49J</b>

# BILAN RESIDENCE AUTONOMIE

8 logements disponibles au 1er janvier 2022 DONT 6 logements en travaux bâtiments 2 Réception des 6 logement en septembre 2022

ENTREES EN RA						
Nombre d'entrée	Nombre de GIR 1	Nombre de GIR 2	Nombre de GIR 3	Nombre de GIR 4	Nombre de GIR 5	Nombre de GIR 6
14	0	0	2	2	6	4

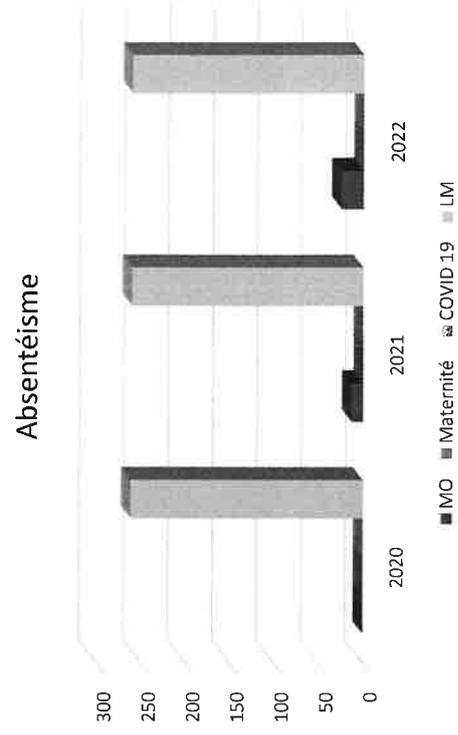
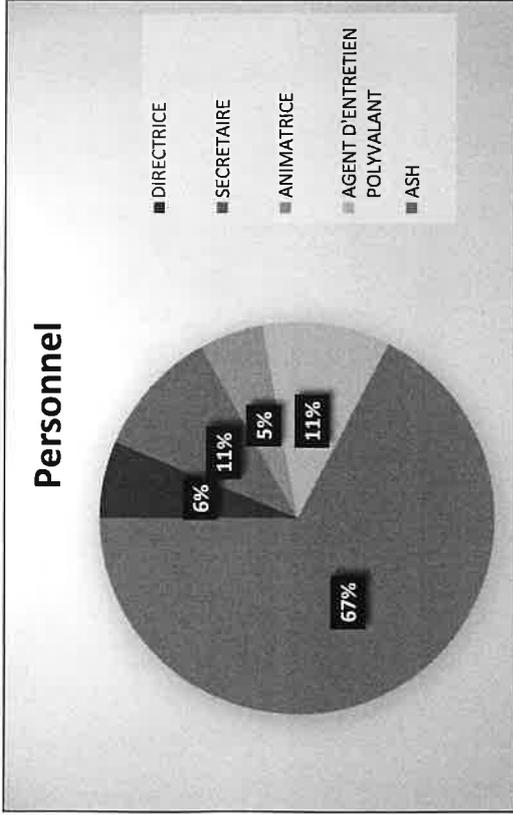
SORTIES EHPAD						
Nombre de sortie	Nombre de GIR 1	Nombre de GIR 2	Nombre de GIR 3	Nombre de GIR 4	Nombre de GIR 5	Nombre de GIR 6
14	4	0	2	4	7	1
	Dont décès					
	Dont départ en EHPAD					
	Dont retour au domicile					

Nombre de places disponibles au 31/12/2022  
7 logements

	N-3 2019	N-2 2020	N-1 2021	N 2022
Capacité autorisée HP	40	40	40	41
Nombre de Journée d'ouverture	365	366	365	365
Nombre théorique de Journées	14 600	14 640	14 600	14 965
Nombre réel de journées	12 415	11 120	11 307	11 907
Nombre retenu de journées	12 710	12 810	12 775	13 544
Taux d'occupation réel en %	85%	76%	77%	80%
Ecart Retenu/réel	-295	-1690	-1468	-1637

AGES		
Moyenne d'ages des résidents	Agés moyen à l'entrée	Nombre de résidents par trmache d'ages
Femmes	87 ans 4 mois et 15 jours	60 - 74 ans 9
Hommes	76 ans 11 mois et 28 jours	75 - 89 ans 23
		90 - 99 ans 13
		100 et plus 1

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Hébergement</b>					
T1	23,99	25,99	27,25	28,58	0
T1 bis	26,12	28,12	29,32	30,76	31,07
T2	27,12	29,12	30,30	31,78	32,10
T2 COUPLE				36,58 (tarif calculé sur BP 2021)	36,95
<b>Dépendance</b>					
GIR 1-2	6,58	6,58	6,54	6,69	6,76
GIR3-4	4,18	4,18	4,15	4,24	4,28
GIR5-6	1,77	1,77	1,76	1,80	1,82



Inauguration de la résidence autonomie :

Le 24 octobre 2022 a eu lieu l'inauguration de la résidence autonomie suite aux travaux d'humanisation débuté en octobre 2019.



# BILAN EHPAD

8 places disponible au 1er janvier 2022

ENTREES EN EHPAD							
Nombre d'entrée	Nombre d'entrée de la RA	Nombre de GIR 1	Nombre de GIR 2	Nombre de GIR 3	Nombre de GIR 4	Nombre de GIR 5	Nombre de GIR 6
21	2	2	6	5	7	0	1
Mode d'entrée	Domicile	1	3	2	2		1
	Etablissement de santé (hôpital)		2	2	3		
	Depuis un ESMS	1		1	2		

En 2021 : 18 entrées

SORTIES EHPAD							
Nombre de sortie	Dont décès	Nombre de GIR 1	Nombre de GIR 2	Nombre de GIR 3	Nombre de GIR 4	Nombre de GIR 5	Nombre de GIR 6
16	15	4	5	6	1	0	0
Mode de sortie	Décès dans la structure	4	2	2			
	Décès hors structure		2	4	1		
	Retour domicile		1				

En 2021 : 25 sorties

Nombre de places disponible au 31/12/2022  
3 places

	N-3 2019	N-2 2020	N-1 2021	N 2022
Capacité autorisée HP	45	45	45	45
Nombre de journée d'ouverture	365	366	365	365
Nombre théorique de journées	16 425	16 470	16 425	16 425
Nombre réel de journées	16 133	15 781	15 875	15 906
Nombre retenu de journées	16 286	16 286	16 286	16 286
Taux d'occupation réel en %	98%	96%	97%	97%
Ecart Retenu/Réel	-153	-505	-550	-380

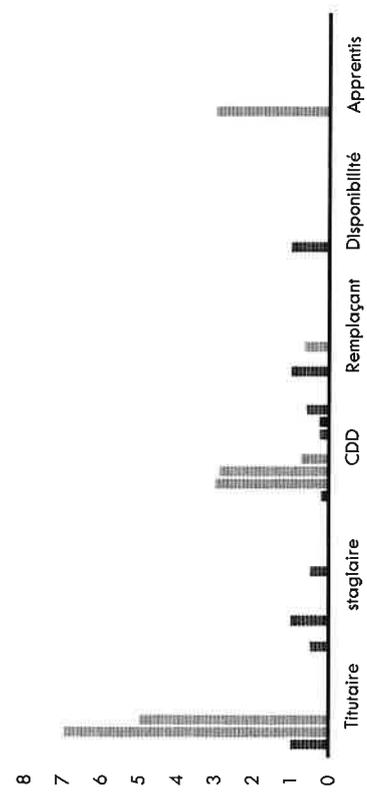
AGES ET DUREE MOYENNE DE SEJOUR			
Moyenne d'ages des résidents	Agés moyen	DMS	Nombre de résidents par tranche d'ages
Femmes	88 ans 9 mois et 25 jours	8 mois et 3 jours	60 - 74 ans : 5
Hommes	89 ans 9 mois et 19 jours	8 mois et 29 jours	75 - 89 ans : 19 90 - 99 ans : 32 100 et plus : 3

Tarifs	2019	2020	2021	2022	% d'augment
Hébergement Chambre à 1 lit et 2 lits (2)	51,67	52,19	52,71	53,24	+ 1,00%
- de 60 ans	65,83	66,86	68,76	69,53	+ 1,12%

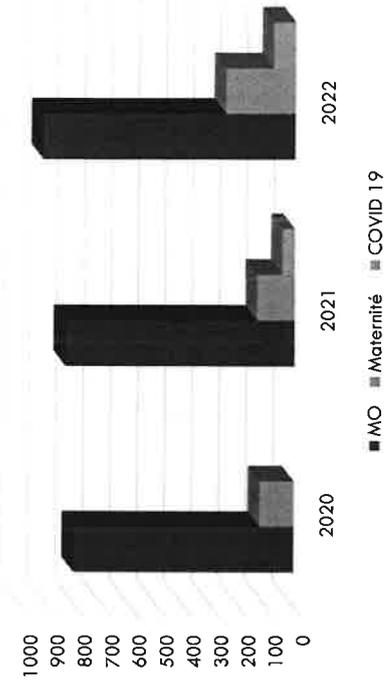
Tarifs	2019	2020	2021	2022	% d'augment
<u>Dépendance</u> GIR 1-2	18,47	19,13	20,93	21,25	+ 1,53 %
GIR 3-4	11,72	12,14	13,29	13,49	+ 1,50 %
GIR 5-6	4,97	5,15	5,64	5,72	+ 1,42 %

## PERSONNEL

■ IDE ■ AS ■ ASH ■ ANIMATION ■ ADMIN ■ PSY ■ MEDECIN ■ DIRECTION ■ ENTRETIEN



## Absentéisme



### Démarche Qualité :

Depuis 2021, Mme Zanin intervient sur le Site Bellevue en tant que qualitiennne. Elle participe à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'EHPAD Bellevue.

En 2022 nous avons continué à travailler sur les thèmes suivants :

- La démarche de bientraitance (5 réunions de travail : 4 en 2021 et 2 en 2022)
- Les événements indésirables (3 réunions de travail : 1 en 2021 et 2 en 2022)
- Le projet d'accompagnement Personnalisé (4 réunions de travail : 3 en 2021 et 1 en 2022)

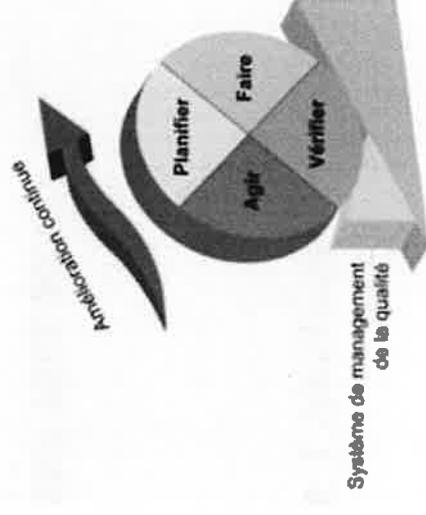
Trois groupes supplémentaires ont été créés en 2022 :

- Le livret d'accueil du résident (1 réunion en 2022)
- Le circuit du médicament (2 réunions en 2022)
- Sécurité alimentaire (6 réunions en 2022)

Création du COPIL qualité : Le COPIL est un acteur clé dans la conduite de projet. Il permet de communiquer l'avancée du travail réalisé par les groupes, décide des actions à entreprendre, s'assure du bon déroulé de celles-ci en respectant les objectifs généraux (CPOM) et entretient une dynamique sur l'ensemble des acteurs impliqués.

Les membres du COPIL sont : médecin coordonnateur, animatrice, ASH, directrice, secrétaire, représentante du Conseil d'administration, IDEC, présidente du CVS (résidente), Représentante des familles des résidents du CVS, Psychologue, AS, qualitiennne.

- 21/03/2022
- 15/12/2022



**Projets des SERVICES 2023 – 2025 du CCAS Général**  
Nos services « acteurs de l'accompagnement médico-social »

- **CCAS Général : 2ème phase de L'ABS**
- **SAAD : SIGNATURE CPOM ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON  
EVALUATION DU SAAD (obligatoire)**
- **SAAD/SSIAD : REFORME DES SERVICES A DOMICILE 2023/2025**
- **L'ENSEMBLE DES SERVICES : MISE A JOUR DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2018-2024**
- **MUTUALISATION DES FORMATIONS EN INTERNE,**

## POURSUITE DES ENGAGEMENTS DU CCAS

**Le CCAS poursuivra ses engagements en direction des citoyens les plus démunis vivant sur le territoire communal (se référer au règlement intérieur du CCAS) par le biais de ses aides facultatives (distributions de colis ou de bons d'achat alimentaire/hygiène, aide cantine...).**

**Ces aides pragmatiques sont souvent mises en œuvre en concertation avec les organismes sociaux et les associations caritatives. C'est pourquoi le CCAS continuera à travailler avec ces bénévoles et autres acteurs de terrain afin de continuer la mise en place de sa politique sociale, partenariale et solidaire.**

**Toutes ces actions sont des temps forts d'échanges et de rencontres avec les administrés de la commune. Ce sont autant de moments incontournables que nous maintiendrons si possible**

**Le CCAS continuera à mener des actions en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs dans le cadre d'évènements nationaux :**

- ❖ **Mars bleu, Octobre rose**
- ❖ **des cinés débats sur des thèmes sociétaux,**
- ❖ **Rencontre à thème « sécurisons nos vies : anarques, fraudes, escroqueries, accidents domestiques)**
- ❖ **créer un dépliant : « Retrouver du lien social pour les Séniors »**
- ❖ **En partenariat avec la Mairie « Ville Eco-propre » et « Mais sans Tabac »**
- ❖ **Action CCAS en partenariat avec les associations caritatives**

## Budget prévisionnel CCAS Général 2023

Les finances du CCAS sont organisées en un budget indépendant de celui de la Ville, ayant une personnalité juridique distincte, son fonctionnement est assuré essentiellement par la subvention octroyée par la Commune

### LES ORIENTATIONS 2023 DU BUDGET DU CCAS / Rétrospective 2020-2022 du budget CCAS en section de fonctionnement

#### Compte administratif 2020 du CCAS Général :

- ⇒ un déficit de fonctionnement de 11 736,43 €. Après intégration des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement corrigé à affecter est de **8 164,62 €**,
- ⇒ un excédent d'investissement de 75 446,21 €, après intégration des résultats antérieurs le résultat fait apparaître un excédent de **16 910,97 €**.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2020	- 11 736,43 €	75 446,21 €
Résultats antérieurs	19 901,05 €	- 58 535,24 €
Résultat à affecter	+ 8 164,62 €	16 910,97 €

#### Compte administratif 2021 du CCAS Général :

- ⇒ un excédent de fonctionnement de 7 396,87 €, après intégration des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement corrigé à affecter est de **15 561,49 €**.
- ⇒ un excédent d'investissement de 1 075,77 € après intégration des résultats antérieurs le résultat fait apparaître un excédent de **17 986,74 €**.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2021	7 396,87 €	1 075,77 €
Résultats antérieurs	8 164,62 €	16 910,97 €
Résultat à affecter	15 561,49 €	17 986,74 €

#### Compte administratif 2022 du CCAS Général :

- ⇒ un déficit de fonctionnement de 15 919,99 €, après intégration des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement corrigé serait à affecter de **- 358,50 €**.

	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2022	- 15 919,99 €	
Résultats antérieurs	15 561,49 €	
Résultat à affecter	- 358,50 €	

## Budget prévisionnel du CCAS Général 2023

### LES PERSPECTIVES ENVISAGEES POUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2023

L'ensemble des éléments sont des projections dans l'attente de la fin des arbitrages budgétaires (le Compte Administratif 2022 et le BP 2023 seront à l'ordre du jour du prochain CCAS)

Proposition Budget 2023 du CCAS G : 354 230,00 € (en attente validation par le comptable public)		
Dépenses	Montants	Commentaires
<b>Groupe 11</b>	<b>238 894,00</b>	Réorganisation partage de repas
Charges générales		Taxe habitation en sus depuis 2022 (en attente retour UNCCAS)
<b>012 – charges de personnel</b>	<b>90 636,00 €</b>	A compter du 01/03/2023 2 agents « portage de repas » seront transférés à la cuisine centrale
<b>065 – gestion courante</b>	<b>2 000,00 €</b>	Aides facultatives + subvention ACCES logement
<b>042 – dotations aux amortissements</b>	<b>22 700,00 €</b>	Résidence Autonomie + amortissements matériel
<b>Recettes</b>	<b>Montants</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Groupe 013</b>	<b>30,00 €</b>	Participation d'un agent aux chèques vacances
Revenus gestion courante		
<b>Groupe 70 – produits de service</b>	<b>276 730,00 €</b>	Vente de repas (264 860,00 €)
		MAD disposition de personnel (9 600 €)
		Refacturation (remplacement personnel Bellevue absent portage)
<b>Groupe 74 – Participation</b>	<b>500,00 €</b>	Participation du Conseil département dossiers Aides Légales
<b>Groupe 77 – produits exceptionnels</b>	<b>79 000,00 €</b>	Subvention de la Mairie 70 000 €
		Neutralisation des amortissements « RA Bellevue

# ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX : 2<sup>ÈME</sup> PHASE

- 1<sup>ère</sup> phase : rédaction du rapport de l'ABS en corrélation avec la CTG ; validée par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2022.

Thématique : « *Accueillir les personnes en situation de handicap dans les lieux de loisirs, culture et activités physiques* ».

- 2<sup>ème</sup> phase : une rencontre a eu lieu le 31 janvier 2023 (CCAS/Decazeville Communauté) pour déterminer les éventuelles actions à venir. Il est proposé par les deux structures :
  - recenser sur le territoire les lieux, structures en lien avec la thématique...
  - rendre accessible les divers lieux et structures (aménagement : travaux – signalétique – mise en sécurité)
  - créer un ou des dépliant afin que tous passent de belles journées de détente :

## EX. PROGRAMME D'UNE JOURNEE TYPE

\*10 HEURES : ACTIVITÉ AUX THERMES DE CRANSAC OU À LA PISCINE

\*12 HEURES : REPAS AU RESTAURANT

\*14 HEURES : CIRCUIT « STREET ART »

\*16 HEURES : GOÛTER DANS UN CAFÉ,

## **Budget prévisionnel SAAD 2023 (validé en CA le 19/01/2023)**

Pour 2023, il est proposé un budget prévisionnel de 759 263,00 € (en dépenses et en recettes) basé sur 28 200 heures d'interventions.

**Pour 2023** : Augmentation du nombre d'heures budgétisées + 1 526,91h (soit 127h/mois)/ par rapport à 2022

Pour 2023, il est proposé un budget prévisionnel de 759 263,00 € (en dépenses et en recettes) basé sur 28 200 heures d'interventions d'aide à domicile.

### **Section d'exploitation**

**Dépenses** : 759 263,00 €

Groupe I - charges à caractère général : 12 460,00 €

Groupe II - dépenses afférentes au personnel : 713 618,00 €

Groupe III – dépenses afférentes à la structure : 33 185,00 €

**Recettes** : 759 263,00 €

Groupe I – produits de la tarification et assimilés : 653 280,00 €

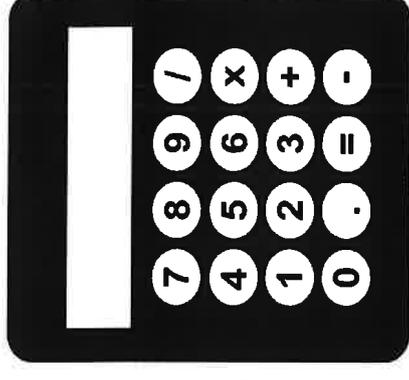
Groupe II – autres produits relatifs à l'exploitation : 100 103,00 €

Groupe III – produits financiers : 5 880,00 €

### **Section d'investissement**

Dépenses : 30 170,97 €

Recettes : 30 170,97 €



## **SAAD : 2 Projets à mener en 2023**

➤ Evaluation SAAD Decazeville (référentiel commun à tous les ESSMS)  
Le nouveau dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée.

Courant 2023, nous devons réaliser une évaluation unique (regroupe l'évaluation externe et interne) par un cabinet spécialisé. Ces évaluations ont pour vocation d'alimenter un plan d'action et de nourrir l'actualisation du projet de service avec à la clé le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement. L'objectif visé est d'ancrer les pratiques des services dans un processus global d'amélioration continue de la qualité dans le but d'améliorer le parcours de vie des personnes accompagnées. Cette évaluation sera remise à la tutelle.

➤ CPOM 2023 : notre candidature a été retenue par le conseil départemental,

Actions à mener :

1. Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités,
2. Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants,
3. Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.



# REFORME DES SERVICES SAAD & SSIAD A DOMICILE

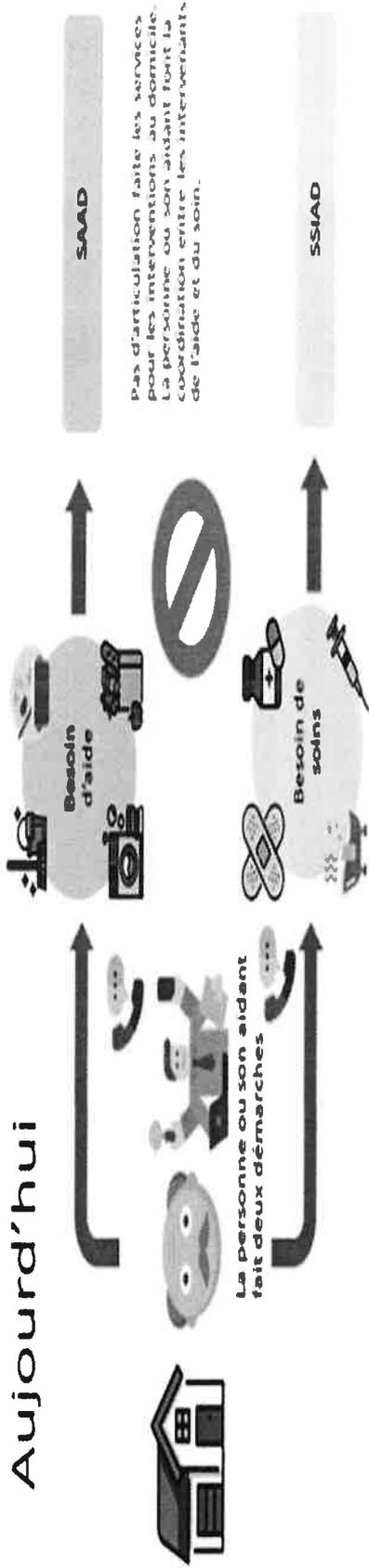
- L'ARTICLE 44 DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2022 VISE À RENFORCER LES SERVICES À DOMICILE, ET À FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ POUR LES PERSONNES QUI EN ONT BESOIN.
- LE SECTEUR DU DOMICILE VA SE STRUCTURER EN RAPPROCHANT/FUSIONNANT LES SERVICES EXISTANTS (SAAD/SSIAD ET SPASAD) POUR FORMER UNE CATÉGORIE UNIQUE DE SERVICE AUTONOME À DOMICILE QUI RÉPONDRA AUX CONDITIONS MINIMALES DE FONCTIONNEMENT DÉFINIES PAR UN CAHIER DES CHARGES.

## Modalités d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations

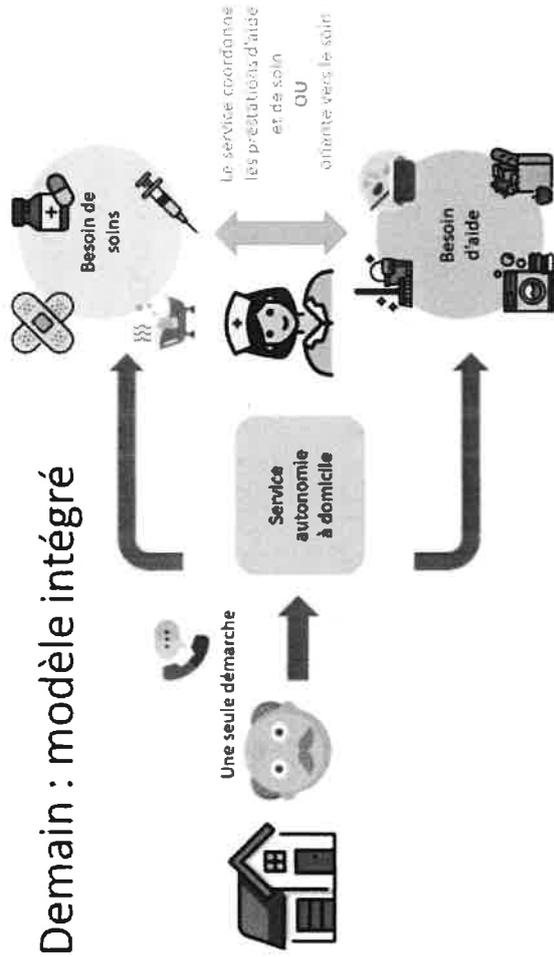
2022	2023	2025
SPASAD autorisés et expérimentaux	Service réputé autorisé comme service autonomie aide + soins (1° de l'article L. 313-1-3 CASF)	Mise en conformité CDC
SAAD ne souhaitant pas dispenser des activités de soin	Service réputé autorisé comme service autonomie aide (2° de l'article L. 313-1-3 CASF)	Mise en conformité CDC
SAAD souhaitant à terme dispenser des activités de soin	Service réputé autorisé comme service autonomie aide (2° de l'article L. 313-1-3 CASF)	Demande d'autorisation ARS-CD (sans AAP) en service autonomie aide + soins (1° de l'article L. 313-1-3 CASF)
SSIAD	Délai de 2 ans	

**Fonctionnement selon les règles antérieures**

# Aujourd'hui



# Demain : modèle intégré



## **SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**



### **MODIFICATION DES PRESTATIONS DE LIVRAISON DE REPAS**

**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023, LES AGENTS DE LIVRAISON DU PORTAGE DE REPAS SERONT INTEGRES A LA CUISINE CENTRALE AFIN D'OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES 2 SERVICES.**

**PAR SOUCI D'ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA CUISINE CENTRALE QUI EST DÉFICITAIRE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE, APRÈS EXAMEN DÉTAILLÉ DES DIFFÉRENTES OPTIONS A CONDUIT LA VILLE À MODIFIER LES CONDITIONS DE LIVRAISONS DES REPAS.**

**LA CUISINE CENTRALE N'ASSURERA PLUS L'ÉLABORATION ET LA LIVRAISON DES REPAS SUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES.**

**LE CCAS RESTE MAITRE D'OUVRAGE DU « SERVICE DE REPAS A DOMICILE » :**

**LE LIEN SOCIAL AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES, COMMANDES ET FACTURATION.**

## Projets SSIAD 2023

### PLANNING DES AIDES SOIGNANTES

Seule l'AS à 100% bénéficie d'une trame de travail fixe basée sur un cycle de 4 semaines. Les trois autres agents découvrent leurs plannings au plus tard le 15 du mois précédent.

Plusieurs raisons poussent à revoir cette organisation :

- Equité entre les agents
- Amélioration de la qualité de vie des agents
- Meilleure gestion des ressources humaines en cas d'arrêt (auto-remplacement)
- Optimisation du temps passer à la gestion des plannings pour l'IDEC

Est donc prévu dès janvier 2023 d'expérimenter une trame de travail propre à chacun des agents, basée sur des cycles de 4 semaines.

### ESA (Equipe spécialisée Alzheimer)

Ouverture en mars 2023. Chaque SSIAD du bassin met à disposition de l'ESA 0.5 ETP d'ASG.

### MATERIEL TELEGESTION

Matériel actuel obsolète.  
Changement prévu pour 2023

### LOGICIEL METIER

Amené à disparaître le logiciel métier APOZEME devra prochainement être changé pour une nouvelle formule de gestion de SSIAD.

### INSTALLATION BORNE ELECTRIQUE

Actuellement nous utilisons le véhicule électrique en le chargeant sur une prise secteur. Non recommandé ce mode de chargement est en plus très long. Envisageant avoir une flotte automobile 100% électrique au prochain renouvellement des véhicules (2025), l'installation d'une borne électrique est primordiale.

### PROJET DE SERVICE

Réalisation du projet de service

### Evaluation des ESSMS

Mise en place d'une démarche qualité pour préparer l'évaluation programmée en 2025

## PROJET RESIDENCE AUTONOMIE 2023

### AUGMENTER LE TAUX D'OCCUPATION

Les travaux d'humanisation étant terminés, un grand nombre de logements sont encore disponibles sur la résidence autonomie.

Au 14/02/2022, on compte 7 logements libres :

- Une publicité va être visible sur DECAZEVILLE au niveau des abribus afin de communiquer au sujet du site Bellevue.
- Sollicitation des assistantes sociale, mandataire judiciaire ... du secteur et alentour
- Publicité via les réseaux sociaux
- Signature de fin de mail

**KESK QUE TU SANES ??...**  
**VIENS VIVRE A BELLEVUE**



SÉCURITÉ SERVICES ACTIVITÉS CONVIVIALITÉ

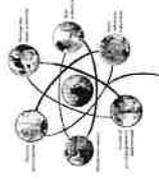
**2 FORMULES D'ACCUEIL**  
EHPAD  
RÉSIDENCE AUTONOMIE (T1 bis - T2)

**05 65 43 64 00**

Site Bellevue

Quartier du Baldy 12300 Decazeville  
[www.ccas-decazeville.fr](http://www.ccas-decazeville.fr)  
[sitebellevueccas@decazeville.fr](mailto:sitebellevueccas@decazeville.fr)

\*pour personnes âgées autonomes de plus de 60 ans



RÉSIDENCE AUTONOMIE "BELLEVUE"

Appartements\* neufs à louer  
disponibles (T1 bis - T2)

**05 65 43 64 00**

\*pour personnes âgées autonomes de plus de 60 ans

## TELEASSISTANCE

Mi-février, l'ensemble des logements seront équipés :

- d'un boîtier présence verte avec bracelet antichute
- D'un détecteur de fumer connecté pour signaler l'établissement en cas d'incendie
- Un numéro d'astreinte est mis en place afin que l'établissement puisse répondre 24h/24h en cas d'urgence

Reste à mettre en place une astreinte d'agent volontaire pour la résidence autonomie.

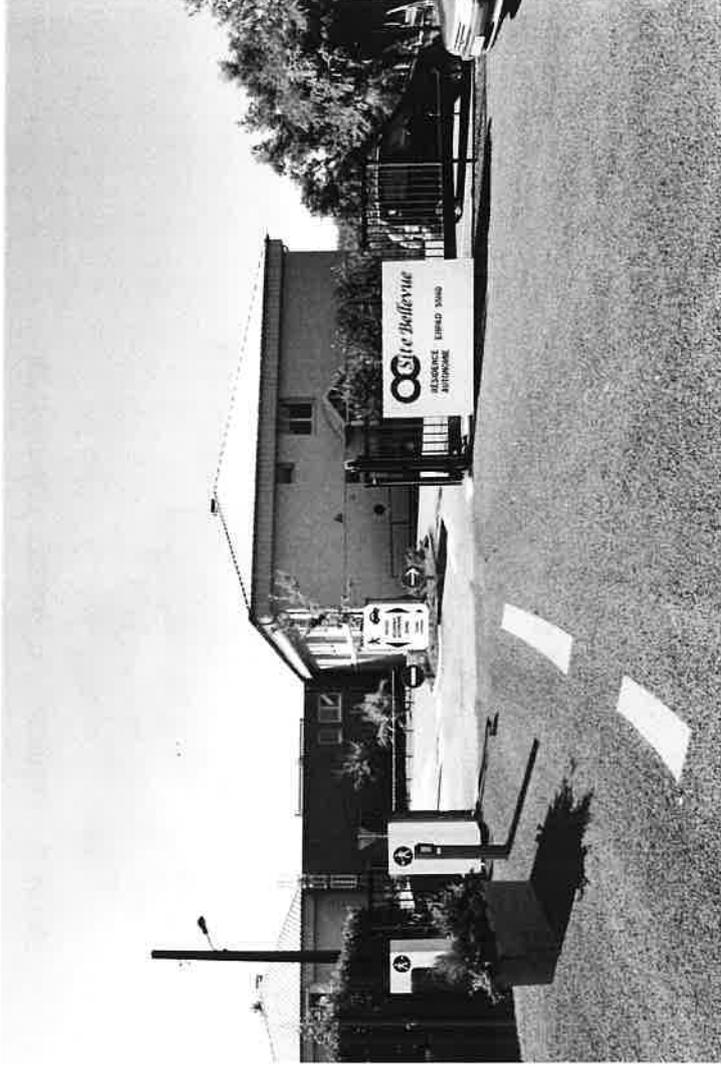
Risques avec le fonctionnement actuel :

- Absence de personnel sur l'EHPAD en cas d'intervention à la résidence autonomie (seuls 2 agents présents la nuit)
- Impossibilité aux agents de l'EHPAD d'intervenir sur la résidence autonomie si une urgence est déjà en cours à l'EHPAD.

Coût : 18 000 €

## SIGNALITIQUE

Mettre en place la signalétique dans les bâtiments et les extérieurs du site Bellevue avec participation de l'EHPAD et du SSIAD. Faire travailler les ESAT pour les panneaux et le lycée la découverte pour les inscriptions en fer forgé.



# PROJET EHPAD 2023

## TELEPHONIE ET SYSTEME APPEL MALADE

Le système d'appel malade actuel est obsolète. L'établissement est dans l'obligation de le changer. En parallèle, la fibre étant en cours d'installation et l'offre internet + téléphonie étant à revoir, rassembler les deux projets pourrait moderniser le fonctionnement actuel de la structure. Le but serait de recevoir sur le téléphone à la fois les alertes de l'appel malade, les appels téléphoniques mais également pourrait permettre aux agents d'avoir accès à l'application Titan nomade leur permettant d'avoir accès à l'ensemble du dossier médical dans la chambre du résident.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration.

Coût prévisionnel : 31 762 €

## MATERIEL INFORMATIQUE

Le SMICA va héberger prochainement les données informatiques de l'EHPAD. Les ordinateurs doivent tous être sous Windows 10. Certains ordinateurs sont très anciens (Windows 7) et devront être changés.

Cela concerne :

- l'ordinateur du médecin Co mutualisé avec la psychologue
- L'ordinateur de l'IDEC
- L'ordinateur des aides-soignants
- L'ordinateur de l'agent d'entretien

Soit 4 ordinateurs au total. Un marché étant en cours avec le SMICA et la mairie, la commande se fera dans le cadre de ce marché.

## FORMATIONS

Dans la même démarche d'amélioration, un plus grand nombre de formations vont être organisées dans le but d'enrichir les connaissances et les compétences des agents. Ces formations seront individuelles et/ou collectives

## DEMARCHE QUALITE

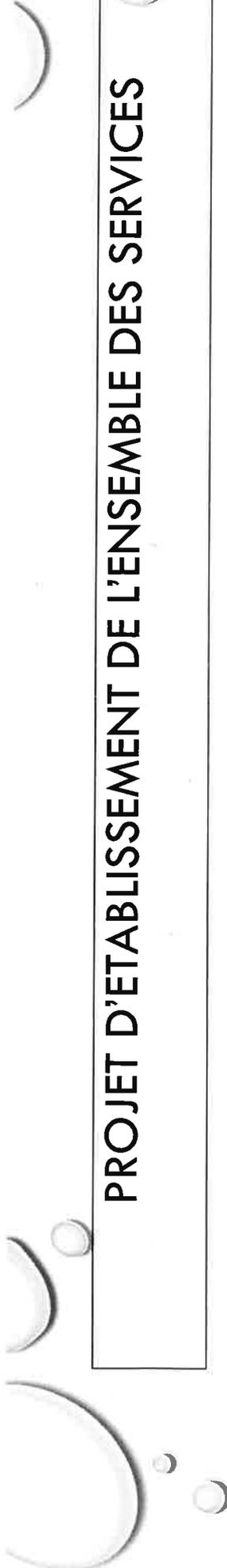
La mise en place de la démarche qualité a commencé en 2021 et c'est poursuivi en 2022. L'objectif de 2023 est de poursuivre le travail entamé avec l'aide de Mme Zanin qualitiicienne. Le coût de sa prestation est 27 000 €/an (pour info présence de 3 jours /mois).

Le plan d'action consolidé reprend les actions issues des objectifs du CPOM, des actions issues de l'évaluation interne, des actions identifiées lors de l'analyse des enquêtes de satisfaction et les actions d'ordre réglementaire. A ceux-ci peuvent s'ajouter des actions issues de l'actualité.

### ORIENTATIONS 2023 :

- Continuer les groupes de travail 2022
  - Bientraitance
  - Événement indésirable
  - Projet d'accompagnement personnalisé
  - Circuit du médicament
  - Livret d'accueil
- Créer d'autres groupes de travail en 2023
  - Projet d'établissement
  - Développer les actions spécifiques de prévention de la dénutrition
  - Prévention : DARDE, Plan bleu

Origine	AXE 1		Objectif n° 1 : Consolider la personnalisation de l'accompagnement et favoriser la participation des résidents et de leurs proches à la vie de l'établissement
CPOM	Droits, Libertés et Participations des Usagers EN COURS	1.1	Actualiser l'ensemble des outils de la loi 2002-2 (7 outils : contrat de séjour, CVS, Charte droits et libertés, conciliateur, médiateur) <b>2023</b>
CPOM		1.2	Dynamiser les différentes modalités d'expression et de participation des usagers (CVS, Enquête de satisfaction, Commission Menu)
CPOM		1.3	Renforcer l'organisation de l'accueil et de l'admission, et plus particulièrement la mise en place des Projets d'Accompagnement Personnalisés pour chaque modalité d'accueil
	AXE 2		<b>Objectif n° 2 : Développer ou consolider les partenariats permettant un accompagnement de qualité</b>
CPOM	Contribution au parcours et à la réponse des besoins territoriaux	2.1	Développer le partenariat avec les acteurs médico-sociaux du territoire (EHPAD, SSIAD, SAAD, ...) et avec les acteurs de la coordination médico-sociale (Maisons Départementales, MAIA, PLS...)
CPOM		2.2	Poursuivre la collaboration effective avec les services d'HAD en actualisant la convention et en utilisant les outils de coopération
	AXE 3		<b>Objectif n° 3 : Structurer la mise en place d'un système d'information permettant d'optimiser l'organisation de l'établissement</b>
CPOM	Amélioration de l'efficience et du pilotage interne	3.1	Formaliser un schéma directeur structurant le management et l'organisation au sein des établissements
			<b>Objectif n° 4 : Développer une politique de formation</b>
CPOM	AXE 4 Prévention, Dénutrition Qualité et Gestion des Risques	4.1	Structurer la démarche de formation, de l'identification des besoins aux Propositions d'actions de formation
		<b>Objectif n° 5 : Développer une politique de prévention des risques inhérents à la situation de fragilité des résidents</b>	
CPOM	Prévention, Dénutrition Qualité et Gestion des Risques	5.1	Développer les actions spécifiques de prévention des chutes
CPOM		5.2	Développer les actions spécifiques de prévention de la dénutrition <b>2023</b>
			<b>Objectif n° 6 : S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) et mettre en œuvre un suivi de la qualité</b>
CPOM	EN COURS	6.1	Poursuivre la mise en œuvre une méthodologie d'appropriation et d'application des Recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP)
CPOM	FAIT	6.2	Mettre en place un Comité de pilotage (Copil) pour le suivi de la qualité et la révision annuelle des procédures
Evaluation interne 19	EN COURS	E11	Sécuriser le circuit du médicament et établir la liste préférentielle des médicaments
HACCP	EN COURS		Poursuivre la mise en place de la réglementation inhérente aux cuisines satellites (entrée cuisine, plats témoins, plan nettoyage et désinfection, relevé des températures)
Enquête Satisfaction			Restauration : rencontre avec la cuisine centrale : plat de remplacement, Qualité gustative, Commission Menus.
Gestion des risques Crise énergétique et sanitaire	Actualité 2023/2023		Rédaction du Document d'Analyse des Risques Electriques (DARDE) Mise à jour du Plan bleu avec le retour d'expérience de la crise sanitaire (COVID) <b>2023</b>



## PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES SERVICES

UN TRAVAIL DE COORDINATION EST EN COURS ENTRE L'ENSEMBLE DES SERVICES DU CCAS ET NOTAMMENT ENTRE LE SAAD, LE SSIAD ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE D'USAGERS COMMUNS.

CE TRAVAIL SERA INSCRIT EN OBJECTIF A LA PROCHAINE RÉVISION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DU CCAS.



## CONCLUSION

### *Le CCAS de Decazeville*

- *Un service tourné vers l'écoute.*
- *Un Acteur au cœur des problèmes sociétaux.*
- *En quête permanente de nouveaux partenaires institutionnels, de bénévoles.*
- *Un Lien intergénérationnel au sein de la Ville.*
- *Un CCAS toujours plus communicant.*
- *Un CCAS au fait de l'actualité.*

**« La solidarité est la tendresse des peuples »**

**Thomas Borge**